

Date de dépôt : 23 septembre 2019

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Baertschi, Florian Gander, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, Ana Roch, Daniel Sormanni, Françoise Sapin, Danièle Magnin, Patrick Dimier, Christian Flury, André Python : Les chiffres cachés du CEVA : quels sont les coûts réels ?

Rapport de majorité de M. Serge Hiltpold (page 1)

Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 5)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Serge Hiltpold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie le 25 juin afin d'étudier cette proposition de motion sous l'experte présidence de M. Jacques Béné. Elle a notamment bénéficié de l'appui de M. Stefano Gorgone (secrétaire scientifique au SGGC). Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. Sébastien Pasche que je remercie au nom de la commission.

1. Séance du 25 juin 2019 – Présentation, débat, vote

A titre liminaire, il convient de préciser que le département et le directeur du projet CEVA sont entendus tous les trimestres devant la commission et commentent le document « CEVA trimestriel » mis à jour qui synthétise l'avancement général du chantier, le taux de réalisation et les coûts

engagés (raison pour laquelle le rapporteur s'étonne de la pertinence de cette motion).

M. Baertschi considère que le CEVA est un peu comme un « mille-feuille » dans lequel l'on n'a pas de vision d'ensemble sur tous les chiffres, ce qui nécessite de faire un travail fastidieux pour aller voir les comptes des différentes communes qui se chargent en partie de l'aménagement des espaces autour des haltes et gares. Il relève qu'il y a des équipements au départ non prévus, comme les écrans dans les gares, ce qui augmente le coût total. Il estime que ces montants sont tout de même conséquents, sans compter la construction du tunnel entre Champel et les HUG. Il évoque en outre la problématique des plus-values foncières et des terrains donnés aux CFF ; il estime que cela doit être compris dans la vision complète du projet, avec des espèces de comptes consolidés du CEVA. Il ajoute que, s'ils avaient pu aller chercher les chiffres rapidement, ils l'auraient fait eux-mêmes, mais il considère que, compte tenu de la complexité de la tâche, il y aurait certainement eu des erreurs au niveau de l'estimation des coûts ; ils préfèrent donc demander au département d'assurer cette mission, à travers le dépôt de cette motion.

Après cette truculente introduction, les principales questions des différents commissaires peuvent être résumées ainsi :

- N'est-ce pas trop tôt dans le processus pour obtenir des chiffres complets ? – (R) M. Baertschy évoque la gare souterraine et estime que les deux projets ferroviaires sont liés ; il désire que l'on ait la vision la plus globale possible sur les projets ferroviaires de la région.
- Quel est le lien établi entre le CEVA et la gare souterraine de Cornavin ? – (R) M. Baertschi relève que le CEVA va augmenter le trafic ferroviaire à la gare de Cornavin et estime que, si l'on fait un développement du trafic ferroviaire, l'on doit donc forcément avoir un développement au niveau de la gare principale.

Une majorité des commissaires estime que les détails des coûts seront analysés dans le cadre du PL de bouclage et que les différents états des lieux à travers les communications du « CEVA Trimestriel » sont pour le moment suffisants.

Le président soumet au vote l'amendement du MCG :

« à présenter, **sur la base des données à disposition**, une vue d'ensemble des coûts assumés par l'Etat... »

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
Abstentions :	1 (1 UDC)

L'amendement est refusé.

Le président soumet ensuite au vote l'amendement de l'UDC :

« à présenter, **dans le cadre du PL de boucllement de la loi 8719, un rapport des coûts** détaillés assumés par l'Etat, les CFF... »

Oui :	3 (1 UDC, 2 MCG)
Non :	12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
Abstentions :	–

L'amendement est refusé.

Vote final

Le président met aux voix la M 2555 :

Oui :	3 (1 UDC, 2 MCG)
Non :	12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
Abstentions :	–

La motion est refusée.

Mesdames et Messieurs les députés,

Compte tenu des informations et du suivi continu du dossier CEVA dans cette commission, la majorité de la commission des travaux vous recommande de refuser cette motion et préavise la catégorie de débat II.

Proposition de motion (2555-A)

Les chiffres cachés du CEVA : quels sont les coûts réels ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'une gare souterraine devra être construite à Cornavin pour faire face au trafic supplémentaire dû au CEVA ;
- que de nombreux travaux en relation avec les aménagements autour du CEVA doivent être assumés financièrement par les communes ;
- que les plus-values foncières et les terrains donnés aux CFF pour valorisation se révèlent en fin de compte très opaques ;
- que certains équipements n'ont pas été prévus comme les toilettes publiques et vont renchérir les coûts de construction ;
- qu'il manque une vue globale de l'ensemble des coûts directs et indirects engendrés par ce projet pharaonique,

invite le Conseil d'Etat

à présenter une vue d'ensemble des coûts détaillés assumés par l'Etat, les CFF, la Confédération et les communes, en prenant en compte la gare souterraine de Cornavin, le tunnel de Champel, l'adjonction d'équipements non prévus comme les toilettes publiques, sans oublier les déficits de fonctionnement assumés par le canton pour le CEVA et les lignes de transport public de rabattement.

Date de dépôt : 5 août 2019

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quel scandale se cache derrière le chantier du CEVA ?

Quelle société a obtenu des avantages indus pour les travaux sur le CEVA ?

Quelles sociétés étrangères n'ont pas respecté la loi, comme c'est le cas dans le chantier d'En Chardon ?

Par quel micmac les CFF ont-ils détourné de l'argent relevant du patrimoine des citoyens genevois ?

Comment s'articulent ces mécanismes de financement opaques ?

Quelles plus-values ont été réalisées par des intérêts privés au détriment de l'intérêt public ?

Quel sera le coût pour les communes ?

Quel sera, au final, le coût complet pour les contribuables ?

Voilà quelques questions parmi les nombreuses autres que les auteurs de la motion auraient voulu voir poser en commission.

Les auditions nécessaires à la découverte de cette vérité ont été toutes refusées, car il fallait laisser une chape de silence sur les débats. Néanmoins, n'oublions pas de féliciter au passage les rares députés de la commission – de vrais démocrates – qui ont eu le courage de s'opposer à cette omerta peu ragoûtante.

Voilà les questions qui ont été censurées par une majorité gauche-droite confondue, qui se moque des travailleurs pour la gauche et des PME genevoises pour la droite.

Tous unis contre Genève : c'est le principe de cette coalition crapuleuse, qui défend d'obscurs intérêts et conduit toujours aux mêmes scandales.

Le MCG s'est retrouvé à résister contre cette coalition crapoteuse.

Surtout, surtout, pour les partisans de l'omerta, il convient de cacher la vérité.

La bataille du CEVA – un mauvais tracé – a été gagnée par la ruse et la dissimulation. Maintenant, ses zéloteurs se drapent sous le manteau de la dissimulation, de la censure et de la lâcheté.

Ce n'est pas digne de notre République.

Il nous reste un dernier droit démocratique – protester – dans un Etat qui, sur certains sujets, a largement perdu le sens de la critique et du débat.

Nous n'en sommes pas au bas niveau de la France macronienne, régie par les oligarques et la violence quotidienne. Pas encore. Mais prenons garde de ne pas y arriver !

Cette motion aura eu un grand mérite, au final.

Elle est le constat implacable qu'une omerta règne sur les coûts réels du CEVA.

Elle est le constat indiscutable que la classe politique genevoise – gauche et droite réunies – ne veut pas faire la lumière sur le CEVA.